



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
19 mars 2019
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-quatrième session, tenue à Katowice du 2 au 15 décembre 2018

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–47	5
A. Élection du Président de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties	3	5
B. Adoption du règlement intérieur	4–6	6
C. Adoption de l'ordre du jour	7–11	6
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	12–16	8
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	17–18	10
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	19–38	10
G. Dates et lieux des futures sessions	39–43	13
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	44–45	14
I. Participation.....	46	14
J. Documentation.....	47	14
III. Rapports des organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour).....	48–73	14
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	52–60	15
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	61–70	16
C. Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris	71–73	17



IV.	Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (Point 4 de l'ordre du jour).....	74–77	18
V.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 5 de l'ordre du jour).....		18
	A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention		18
	B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention		18
VI.	Rapport du Comité de l'adaptation (point 6 de l'ordre du jour).....	78–81	18
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (point 7 de l'ordre du jour).....	82–85	19
VIII.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (point 8 de l'ordre du jour).....	86–93	20
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques	86–90	20
	B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.....	91–93	21
IX.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (point 9 de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>).....		22
X.	Questions relatives au financement (point 10 de l'ordre du jour).....	94–113	22
	A. Financement à long terme de l'action climatique	94–96	22
	B. Questions relatives au Comité permanent du financement	97–103	22
	C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	104–107	23
	D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	108–111	24
	E. Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris	112–113	24
XI.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	114–115	24
XII.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 12 de l'ordre du jour).....	116–118	25
XIII.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (point 13 de l'ordre du jour).....	119–122	25
XIV.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (point 14 de l'ordre du jour).....	123–126	26
	A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).....	123–124	26
	B. Questions relatives aux pays les moins avancés	125–126	26

XV.	Questions de genre et changements climatiques (point 15 de l'ordre du jour).....	127–132	26
XVI.	Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires (point 16 de l'ordre du jour).....	133	27
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (point 17 de l'ordre du jour).....	134–138	27
	A. Rapport d'audit et états financiers de 2017.....		27
	B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.....	134–135	27
	C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.....	136–138	27
XVIII.	Réunion de haut niveau (point 18 de l'ordre du jour).....	139–144	28
	A. Déclarations des Parties.....	142–143	28
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.....	144	28
XIX.	Questions diverses (point 19 de l'ordre du jour).....	145	28
XX.	Conclusion des travaux de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	146–156	28
	A. Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties.....	154	30
	B. Clôture de la session.....	155–156	30

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

FCCC/CP/2018/10/Add.1

Décision

- 1/CP.24 Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
- 2/CP.24 Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
- 3/CP.24 Financement à long terme de l'action climatique
- 4/CP.24 Rapport du Comité permanent du financement
- 5/CP.24 Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 6/CP.24 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds
- 7/CP.24 Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention
- 8/CP.24 Plans nationaux d'adaptation
- 9/CP.24 Rapport du Comité de l'adaptation
- 10/CP.24 Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- 11/CP.24 Examen du mandat du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

FCCC/CP/2018/109/Add.2

- 12/CP.24 Examen du Centre-Réseau des technologies climatiques
- 13/CP.24 Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique
- 14/CP.24 Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention
- 15/CP.24 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2018
- 16/CP.24 Programme de travail en faveur des pays les moins avancés
- 17/CP.24 Dates et lieux des futures sessions
- 18/CP.24 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CP.24 Remerciements au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Katowice

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, s'est tenue au Centre international des congrès de Katowice (Pologne) du 2 au 14 décembre 2018¹. M. Frank Bainimarama (Fidji), Président de la vingt-troisième session de la COP, a ouvert la 1^{re} séance de la vingt-quatrième session le dimanche 2 décembre².

2. La cérémonie d'ouverture officielle s'est tenue le lundi 3 décembre, en présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement. Des déclarations ont été faites par : M. Andrzej Duda, Président de la Pologne ; M. Bainimarama, Président de la vingt-troisième session de la COP ; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session ; M. Henryk Kowalczyk, Ministre de l'environnement de la Pologne ; M. Michał Kurtyka, Président de la vingt-quatrième session de la COP (voir le paragraphe 3 ci-dessous) ; M^{me} Kristalina Georgieva, Directrice générale de la Banque mondiale ; et M. Marcin Krupa, maire de Katowice³. Au cours de la cérémonie d'ouverture officielle, M. David Attenborough a fait une déclaration à la COP au nom de personnes du monde entier au titre de l'initiative The People's Seat⁴.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la Conférence des Parties⁵, le Président de la vingt-troisième session de la COP a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties que le cycle devait maintenant être poursuivi avec un président issu des États d'Europe orientale. Sur proposition du Président de la vingt-troisième session de la COP, la Conférence a élu par acclamation à la présidence de la vingt-quatrième session de la COP M. Kurtyka, Secrétaire d'État au Ministère polonais de l'environnement.

¹ La vingt-quatrième session de la COP s'est tenue parallèlement à la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la troisième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts (FCCC/KP/CMP/2018/8 et FCCC/PA/CMA/2018/3, respectivement). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA

² La note d'information sur l'ouverture anticipée de la Conférence peut être consultée à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/information_note_to_parties_opening_date_of_cop_24.pdf.

³ Les déclarations sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/events-and-schedules/high-level-segment/high-level-segment-statements>.

⁴ Le discours de M. Attenborough est disponible à l'adresse Web indiquée dans la note 3 ci-dessus.

⁵ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. Également à la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le Président de la vingt-troisième session de la COP avait proposé de poursuivre les consultations informelles sur le projet de règlement intérieur pendant l'intersession et d'en rendre compte à la COP à sa vingt-quatrième session, ce que les Parties avaient approuvé. Le Président a indiqué qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point et a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a également proposé qu'un membre de haut niveau de sa délégation tienne des consultations informelles sur la question et en communique le résultat à la Conférence.

5. À la 8^e séance, le 14 décembre, le Président a remercié M. Grzegorz Grobicki (Pologne) d'avoir mené les consultations informelles et a informé la COP que les Parties avaient décidé de poursuivre les consultations sur cette question à sa vingt-cinquième session (décembre 2019), compte tenu de la charge de travail importante liée au programme de travail de l'Accord de Paris à la session en cours.

6. Sur proposition du Président, la COP a décidé de continuer d'appliquer le projet de règlement intérieur comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et décidé également de poursuivre l'examen de la question à sa vingt-cinquième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté ainsi que l'ordre du jour provisoire supplémentaire⁶. L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la vingt-troisième session de la COP, après consultation du Bureau, et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la première partie de la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

8. L'ordre du jour provisoire supplémentaire avait été publié à la suite d'une demande faite par l'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique, sollicitant l'inscription d'une question intitulée « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique au regard de l'Accord de Paris ». Conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué et en accord avec le Président de la vingt-troisième session de la COP, cette question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire supplémentaire en tant que point 16.

9. Le Président a informé la Conférence des Parties que, juste avant la séance d'ouverture, trois demandes supplémentaires d'inscription de points à l'ordre du jour de la Conférence avaient été reçues. En raison de la réception tardive de ces propositions, un nouvel ordre du jour provisoire supplémentaire ne pouvait être publié. Les demandes supplémentaires étaient les suivantes :

a) Le Honduras, au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes (AILAC), avec l'appui de l'Argentine, du Brésil, de l'Équateur, du Mexique et de l'Uruguay, sollicitait l'inscription d'un point intitulé « Besoins urgents et immédiats et situation particulière des pays en développement parties, notamment les États d'Amérique latine, qui sont tous particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, au regard de la Convention et de l'Accord de Paris » ;

b) Le République islamique d'Iran, au nom des États d'Asie et du Pacifique, demandait l'inscription d'une question intitulée « Besoins spécifiques et situation particulière des pays en développement de la région Asie-Pacifique » ;

c) L'Arabie saoudite, au nom du Groupe des États arabes, demandait l'inscription d'un point intitulé « Besoins spécifiques et situation particulière des pays arabes ».

⁶ FCCC/CP/2018/1 et Add.1.

10. Le Président a déclaré qu'il avait tenu des consultations approfondies sur les points 5 c) et 16 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire et sur les trois propositions mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. Sur la base de ces consultations, il a proposé que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il figure dans le document FCCC/CP/2018/1/Add.1, sans le point 5 c), le point 16 et les trois propositions mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus. Il a également proposé que les points 5 a), 5 b) et 9 soient laissés en suspens.

11. Compte tenu des propositions du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ;
 - c) Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.
4. Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.
5. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
6. Rapport du Comité de l'adaptation.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
8. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention.
9. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).

10. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
11. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
12. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
13. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
14. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention :
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10) ;
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
15. Questions de genre et changements climatiques.
16. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2017 ;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP que M. Majid Shafiepour (République islamique d'Iran), Vice-Président de la Conférence, avait engagé des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président et qu'il poursuivait ces consultations jusqu'à ce que la désignation des candidats soit achevée.

13. Le Président a demandé aux Parties d'envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans les organes créés en application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il a aussi invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes d'ici au vendredi

8 décembre, à 20 heures. Sur sa proposition, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres de son Bureau jusqu'à la désignation de tous les candidats.

14. Le Président a informé la COP que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, les membres actuels du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Il a aussi indiqué que les personnes dont la candidature à des fonctions au sein du Bureau a été confirmée seraient conviées à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur jusqu'à ce que les élections aient eu lieu.

15. À la 12^e séance, le 14 décembre, le Président a remercié M. Shafiepour d'avoir mené les consultations en vue de l'élection des autres membres du Bureau, ainsi que des membres des bureaux d'autres organes relevant de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il a informé les Parties que la candidature à la qualité de membre du Bureau des États d'Europe orientale était manquante, et qu'en conséquence, M. Vladimir Uskov (Fédération de Russie) resterait en fonctions en application du paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. Sur proposition du Président, la COP a exhorté le groupe des États d'Europe orientale à achever ses consultations et à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2019. Une fois cette candidature reçue par la Secrétaire exécutive, la personne désignée serait réputée élue à la vingt-quatrième session de la COP, conformément à la pratique établie.

16. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingtième-quatrième session⁷. La composition du Bureau est donc la suivante⁸ :

Bureau

Président	M. Michał Kurtyka (Pologne)
Vice-Présidents	M. Georg Børsting (Norvège)
	M. Ian Fry (Tuvalu)
	M ^{me} Una May Gordon (Jamaïque)
	M. Mohamed Nasr (Égypte)
	M. Majid Shafiepour (République islamique d'Iran)
	M. Vladimir Uskov (Fédération de Russie)
	M ^{me} Lois M. Young (Belize)
Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	M. Paul Watkinson (France)
Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini)
Rapporteur	M. Muhammad Irfan Tariq (Pakistan)

⁷ La liste des membres élus au Bureau de la vingtième-quatrième session de la COP, de la quatorzième session de la CMP et de la troisième partie de la première session de la CMA est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

⁸ Au sujet de l'élection par la CMA d'un membre supplémentaire au Bureau de la troisième partie de sa première session, voir le paragraphe 7 du document FCCC/PA/CMA/2018/3.

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

17. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs⁹, dans laquelle étaient recensées 8 organisations intergouvernementales (OIG) et 137 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée du secrétariat.

18. Conformément aux décisions 36/CMP.1 et 2/CMA.1, la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), respectivement.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

19. À la 1^{re} séance, le Président a informé les Parties que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et le SBI pourraient recommander des projets de décisions et de conclusions pour examen et adoption par la COP au titre des points suivants portant sur des questions déjà inscrites à leur ordre du jour :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 6 Rapport du Comité de l'adaptation.
- Point 8 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
- Point 14 a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 10 e) Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
- Point 11 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- Point 12 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- Point 13 Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- Point 14 b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
- Point 15 Questions de genre et changements climatiques.
- Point 17 a) Rapport d'audit et états financiers de 2017.
- Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019.

20. Sur proposition du Président, la COP a renvoyé au SBI les questions relevant des points ci-après de l'ordre du jour :

- a) Examen portant sur les progrès accomplis par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, la nécessité d'une prolongation de son mandat, son efficacité et

⁹ FCCC/CP/2018/2.

son renforcement, conformément au paragraphe 81 de la décision 1/CP.21 (au titre du point 13 de l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de la COP) ;

b) Rapport annuel sur la composition par sexe (au titre du point 15 de l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de la COP).

21. Le Président a indiqué que les organes subsidiaires élaboreraient des projets de décision et de conclusions pour examen par la COP et achèveraient leurs travaux le 8 décembre. Le Président a souligné qu'il importe que ces organes concluent leurs travaux selon le calendrier prévu pour le bon déroulement de la clôture de la Conférence.

22. Le Président a informé la COP qu'à la conclusion des travaux de la session des organes subsidiaires, le 8 décembre, la COP se réunirait à nouveau pour recevoir les travaux de ces derniers relatifs à leur examen du programme de travail de l'Accord de Paris, faire le bilan des progrès accomplis et présenter l'organisation des travaux de la deuxième semaine de la Conférence.

23. Le Président a donné les informations ci-après sur les manifestations organisées dans le cadre de la Conférence :

a) Le SBI organiserait le sixième atelier d'échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international¹⁰ et achèverait le troisième cycle d'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international¹¹ les 3 et 7 décembre ;

b) La réunion de haut niveau sur l'action climatique mondiale¹² aurait lieu le 4 décembre ;

c) Le bilan de la mise en œuvre et du niveau d'ambition d'ici à 2020 serait composé de deux parties, l'une technique¹³, le 5 décembre, et l'autre de haut niveau¹⁴, le 10 décembre ;

d) Le troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique¹⁵ aurait lieu le 10 décembre ;

e) La phase préparatoire¹⁶ du Dialogue Talanoa prendrait fin le 6 décembre ; la phase politique¹⁷ se déroulerait les 11 et 12 décembre.

24. Au sujet du point 18 de l'ordre du jour (Réunion de haut niveau), le Président a informé la COP que la réunion de haut niveau commune de la COP, de la CMP et de la CMA

¹⁰ Les retransmissions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/6th-workshop-of-the-facilitative-sharing-of-views> et <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/6th-workshop-of-the-facilitative-sharing-of-view-3>.

¹¹ Les retransmissions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/multilateral-assessment> et <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/multilateral-assessment-2>.

¹² La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/global-climate-action-high-level-event-embracing-m>.

¹³ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/pre-2020-stocktake-technical-part>.

¹⁴ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/pre-2020-stocktake-high-level-meeting>.

¹⁵ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/3rd-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-fin>.

¹⁶ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/talanoa-dialogue-wrap-up-preparatory-phase>.

¹⁷ La retransmission de la séance d'ouverture est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/talanoa-dialogue-opening-meeting>; les enregistrements vidéo des talanoas ministériels sont disponibles à l'adresse <https://talanoadialogue.com/ministerial-talanoas-1>; et la retransmission de la séance de clôture est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/talanoa-dialogue-closing-meeting>.

s'ouvrirait le 3 décembre en présence de M. Duda, d'autres chefs d'État et de gouvernement, de M. Guterres et d'autres dignitaires¹⁸.

25. Le Président a indiqué que les déclarations nationales des Parties dont les chefs d'État et de gouvernement n'avaient pas pris la parole le 3 décembre seraient entendues les 11 et 12 décembre. Le Président a décidé de limiter à trois minutes la durée de chaque intervention lors de la réunion de haut niveau et informé les participants que chaque Partie aurait une seule occasion de faire une déclaration au nom de son pays. Il a aussi indiqué que les déclarations des représentants de haut niveau d'OIG et d'ONG seraient entendues le 12 décembre, que leur temps de parole serait limité à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait publié sur le site Web de la Convention¹⁹.

26. Le Président a informé la COP que des séances distinctes de la COP et de la CMP seraient organisées afin d'adopter les décisions et les conclusions relatives aux points de l'ordre du jour qui ne se rapportent pas au programme de travail de l'Accord de Paris, y compris celles qui seraient recommandées par les organes subsidiaires. Il a aussi informé la COP qu'elle se réunirait le 14 décembre pour recevoir les rapports des organes subsidiaires sur leur examen du programme de travail de l'Accord de Paris, dont les conclusions seraient transmises à la CMA. Une réunion distincte de la CMA serait organisée pour examiner et adopter le texte final du programme de travail de l'Accord de Paris.

27. Le Président a invité les Présidents et les Coprésidents des organes subsidiaires à faire preuve de créativité et de fermeté pour optimiser le temps de négociation disponible. Il a assuré aux Parties être déterminé à coopérer avec toutes les Parties, les présidents et le Bureau d'une manière transparente et sans exclusive pour que les travaux soient un succès.

28. Le Président a invité les Parties à se reporter à l'ordre du jour provisoire annoté²⁰. Il a informé les Parties que la COP, concurremment avec les autres organes directeurs et les organes subsidiaires, se réunirait à nouveau plus tard dans la journée à l'occasion d'une séance plénière commune pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs. Conformément à la pratique établie²¹, aucune décision ne serait prise lors des séances communes.

29. La COP a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

30. À la 2^e séance de la COP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMP, la 22^e séance de la CMA, la 2^e séance du SBSTA, la 2^e séance du SBI et la 21^e séance du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, le 3 décembre, des déclarations générales ont été faites par des représentants de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Autriche (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires – AOSIS), de l'Éthiopie (au nom des pays les moins avancés), de la République islamique d'Iran (au nom des pays en développement animés du même esprit), de la Colombie (au nom de l'AILAC), de l'Inde (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de l'Argentine (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay) et du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples).

31. À la même séance, des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les établissements de recherche et les instituts indépendants, d'ONG

¹⁸ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/official-opening-ceremony-of-cop24-cmp14-cma13-and>.

¹⁹ <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/events-and-schedules/high-level-segment/high-level-segment-statements#high-level-segment-continued>.

²⁰ FCCC/CP/2018/1.

²¹ Voir document FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

syndicales, d'ONG de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et d'ONG de jeunes.

32. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP qu'il mènerait des consultations au sujet de la situation particulière de la Turquie. À la 8^e séance, le Président a informé la COP que M^{me} Brigitte Collet (France, au nom de l'Union européenne et de ses États membres) avait mené des consultations en son nom, et il a invité M^{me} Collet à rendre compte des résultats de ces consultations. Elle a informé la COP qu'il n'y pas eu consensus sur la question. Le Président a remercié M^{me} Collet pour le travail accompli.

33. À la 12^e séance, le 15 décembre, le Président a informé la COP que, de sa propre initiative, en qualité de Président de la vingt-quatrième session, il poursuivrait le dialogue avec la Turquie. Il a remercié la délégation turque pour sa participation et sa contribution aux travaux de la session. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie.

34. À la 1^{re} séance, le Président a informé la COP qu'il mènerait des consultations sur la situation et les besoins particuliers de l'Afrique au regard de l'Accord de Paris. À la 8^e séance, le Président a informé la COP que M^{me} Katarzyna Snyder (Pologne) avait mené des consultations en son nom sur la question. M. Artur Lorkowski (Pologne) a été invité par le Président à rendre compte des résultats des consultations au nom de M^{me} Snyder. Il a informé la COP qu'il n'y pas eu consensus sur la question. Le Président a remercié M^{me} Snyder pour le travail accompli.

35. Au cours de la session, le Président a convoqué deux séances plénières informelles, les 11 et 13 décembre, pour faire le point sur les progrès accomplis et communiquer les dispositions prévues pour la suite des travaux en vue de parvenir à un résultat positif²².

36. Le Dialogue Talanoa a été mené toute l'année durant, en application du paragraphe 20 de la décision 1/CP.21, et conformément à l'annexe II de la décision 1/CP.23.

37. La phase préparatoire s'est achevée par une réunion organisée le 6 décembre 2018 afin d'examiner les enseignements à tirer du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C²³ et la présentation de la synthèse de la phase préparatoire, contribution principale de cette phase à la phase politique du Dialogue.

38. Au cours de la phase politique, 21 tables rondes ministérielles ont eu lieu le 11 décembre 2018 pour examiner la question des voies et moyens. La phase politique a débouché sur une déclaration intitulée « Invitation à agir du Dialogue Talanoa »²⁴, qui invite tous les acteurs à relever leur niveau d'ambition et à coopérer en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

39. À la 1^{re} séance, le Président a noté que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-cinquième session de la COP, de la quinzième session de la CMP et de la deuxième session de la CMA serait issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes²⁵, et le Président de la vingt-sixième session de la COP, de la seizième

²² Les retransmissions sont disponibles à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/presidency-stocktaking-meeting> et <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/stocktaking-plenary>.

²³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2018, *Global Warming of 1.5 °C: An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5 °C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*. Disponible à l'adresse <http://ipcc.ch/report/sr15/>.

²⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/2018-talanoa-dialogue-platform>.

²⁵ Le 4 octobre 2018, le secrétariat a reçu une note verbale du Gouvernement barbadien en sa qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes l'informant que le Gouvernement brésilien avait décidé de se porter candidat pour accueillir la vingt-cinquième session de la COP.

session de la CMP et de la troisième session de la CMA serait issu des États d'Europe occidentale et autres États.

40. Le Président a invité les Parties à se porter candidates pour accueillir les conférences des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 et de 2020. Il a proposé qu'un membre de haut niveau de sa délégation mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la COP pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

41. À la 8^e séance, le Président a remercié M. Lorkowski d'avoir mené les consultations informelles en son nom.

42. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté la décision 17/CP.24, intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».

43. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

44. Également à la 8^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs²⁶, que le Bureau avait examiné et approuvé, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

45. Compte tenu du rapport du Bureau, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a, le 31 décembre 2018, reçu les pouvoirs du Burundi.

I. Participation

46. On trouvera des renseignements sur la participation aux réunions de Katowice sur le site Web de la Convention²⁷.

J. Documentation

47. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-quatrième session sont disponibles sur le site Web de la Convention²⁸.

III. Rapports des organes subsidiaires

(point 3 de l'ordre du jour)

48. À la 4^e séance, le 8 décembre, le Président a invité les Présidents et les Coprésidents du SBSTA, du SBI et du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris à rendre compte des progrès effectués concernant les éléments du programme de travail de l'Accord de Paris et d'autres questions que les Parties avaient estimé intéresser de près le texte final du programme de travail²⁹.

Le 3 décembre 2018, le secrétariat a reçu, par courrier recommandé, une lettre du Gouvernement brésilien l'informant de sa décision de retirer son offre d'accueillir la vingt-cinquième session de la COP.

²⁶ FCCC/CP/2018/9-FCCC/KP/CMP/2018/7-FCCC/PA/CMA/2018/2.

²⁷ La liste complète des participants figure dans le document FCCC/CP/2018/INF.3. On trouvera la liste des Parties à la Convention sur le site Web du *Recueil des Traités des Nations Unies*, à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/ViewDetailsIII.aspx?src=IND&mtdsg_no=XXVII-7&chapter=27&Temp=mtdsg3&clang=en.

²⁸ <https://unfccc.int/event/cop-24>.

²⁹ La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/plenary-meeting-of-the-cop>.

49. À la même séance, le Président a présenté le plan d'organisation des travaux de la deuxième semaine de la Conférence. Il a informé la COP qu'il utiliserait différentes modalités pour obtenir des résultats, dont la concertation avec des « couples de ministres » pour l'examen des questions ; le recours à des réunions bilatérales et à des consultations à participation non limitée au niveau ministériel et au niveau des chefs de délégation ; et la tenue régulière de réunions de bilan afin de garder un processus transparent et inclusif³⁰.

50. Une déclaration a été faite par un représentant d'une Partie.

51. Le Président s'est concerté avec les couples de ministres ci-après pendant la deuxième semaine de la conférence :

a) M^{me} Yassmin Abdelaziz, Ministre égyptienne de l'environnement, et M. Jochen Flasbarth, Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, pour les questions financières ;

b) M. Derek Andre Hanekom, Ministre sud-africain du tourisme, et M^{me} Teresa Ribera Rodríguez, Ministre espagnole de la transition écologique, sur la question de la transparence ;

c) M. Ola Elvestuen, Ministre norvégien du climat et de l'environnement, et M. Masagos Zulkifli, Ministre singapourien de l'environnement et des ressources en eau, sur les lignes directrices concernant, pour l'atténuation, le registre des contributions déterminées au niveau national (CDN), et pour l'adaptation, le registre des communications nationales ;

d) M^{me} Carole Dieschbourg, Ministre luxembourgeoise de l'environnement, du climat et du développement durable, et M. David Paul, Ministre de l'environnement et Ministre adjoint au Président des Îles Marshall, sur le bilan mondial ;

e) M. Lamin Dibba, Ministre gambien de l'environnement, des changements climatiques et des ressources naturelles, et M. Kimmo Tiilikainen, Ministre finlandais de l'environnement, de l'énergie et du logement, sur l'adaptation ;

f) M^{me} Carolina Schmidt, Ministre chilienne de l'environnement, et M. James Shaw, Ministre néo-zélandais des changements climatiques, sur l'article 6 de l'Accord de Paris ;

g) M^{me} Isabella Lövin, Vice-Premier Ministre et Ministre de la coopération internationale pour le développement et du climat de la Suède, et M. Carlos Manuel Rodríguez, Ministre costa-ricien de l'environnement et de l'énergie, sur le Dialogue Talanoa et le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C.

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(point 3 a) de l'ordre du jour)

52. À la 4^e séance, le Président du SBSTA, M. Paul Watkinson (France), a rendu compte des progrès effectués concernant les éléments du programme de travail de l'Accord de Paris et d'autres questions que les Parties ont estimé intéresser de près le texte final du programme de travail et qui relèvent de la compétence du SBSTA. Le Président a remercié M. Watkinson pour son compte rendu oral et sa direction avisée des travaux du SBSTA relatifs au programme de travail de l'Accord de Paris.

53. À la 7^e séance, le 13 décembre, M. Watkinson a présenté le projet de rapport de la quarante-neuvième session du SBSTA³¹ et a rendu compte oralement des résultats des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du SBSTA³².

³⁰ On trouvera des renseignements sur les consultations de la Présidence relatives aux décisions 1/CP.24 et 3/CMA.1 à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/presidency-consultations-on-1/cp24-and-3/cma1>.

³¹ FCCC/SBSTA/2018/L.17.

³² La retransmission est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/7th-cop-plenary-2>.

54. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des rapports de la quarante-huitième session du SBSTA³³, du projet de rapport de la quarante-neuvième session du SBSTA et des comptes rendus oraux du Président du SBSTA. Le Président a remercié M. Watkinson pour son action résolue et sa direction des travaux du SBSTA au cours de l'année écoulée.

55. À la même séance, le SBSTA a recommandé un projet de décision à la COP au titre de ce point de l'ordre du jour, pour examen et adoption. Les autres recommandations du SBSTA sont indiquées dans le présent rapport au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

56. La COP, sur recommandation du SBSTA³⁴, a adopté la décision 2/CP.24, intitulée « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ».

57. À la 7^e séance, le Président a rappelé à la COP qu'à leur quarante-neuvième session, le SBSTA et le SBI avaient recommandé des projets de conclusions au titre de points communs de leurs ordres du jour³⁵. Sur la base de cette recommandation, la COP a adopté les conclusions sur le forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et le programme de travail du forum, dont le texte est reproduit ci-après aux paragraphes 58 à 60.

58. La COP a rappelé les paragraphes 33 et 34 de la décision 1/CP.21 et la décision 11/CP.21.

59. La COP a pris note des travaux menés par le forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre en application de la décision 11/CP.21 et des vues exprimées par les Parties sur le programme de travail et les modalités de fonctionnement du forum amélioré.

60. La COP a pris note des conclusions du SBSTA et du SBI sur l'examen des activités du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et a clos l'examen.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(point 3 b) de l'ordre du jour)

61. À la 4^e séance, le Président du SBI, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), a rendu compte des progrès effectués concernant les éléments du programme de travail de l'Accord de Paris et d'autres questions que les Parties ont estimé intéresser de près le texte final du programme de travail et qui relèvent de la compétence du SBI. Le Président a remercié M. Dlamini pour son compte rendu oral et sa direction avisée des travaux du SBI relatifs au programme de travail de l'Accord de Paris.

62. À la 7^e séance, le 13 décembre, M. Dlamini a présenté le projet de rapport de la quarante-neuvième session du SBI³⁶ et a rendu compte oralement des résultats des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du SBI³⁷.

63. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des rapports de la quarante-huitième session du SBI³⁸, du projet de rapport de la quarante-neuvième session du SBI et des comptes rendus oraux du Président du SBI. Le Président a remercié M. Dlamini pour son action résolue et sa direction des travaux du SBI au cours de l'année écoulée.

64. À la même séance, le SBI a recommandé un projet de décision à la COP au titre de ce point de l'ordre du jour, pour examen et adoption. Les autres recommandations du SBI sont indiquées dans le présent rapport au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

65. La COP, sur recommandation du SBI³⁹, a adopté la décision 12/CP.24, intitulée « Examen du Centre-Réseau des technologies climatiques ».

³³ FCCC/SBSTA/2018/4 et FCCC/SBSTA/2018/6.

³⁴ FCCC/SBSTA/2018/8, par. 18.

³⁵ FCCC/SBSTA/2018/8, par. 33, et FCCC/SBI/2018/22, par. 94.

³⁶ FCCC/SBI/2018/L.20.

³⁷ Voir note 32 ci-dessus.

³⁸ FCCC/SBI/2018/9 et Add.1 et FCCC/SBI/2018/11.

³⁹ FCCC/SBI/2018/9, par. 83.

66. Également à cette séance, le Président a rappelé à la COP qu'à la première partie de sa quarante-huitième session, le SBI avait recommandé un projet de conclusions sur le mandat de l'examen du programme de travail de Doha⁴⁰. Sur la base de cette recommandation, la COP a adopté les conclusions dont le texte est reproduit ci-après aux paragraphes 67 et 68.

67. La COP a prié le SBI d'élaborer, à sa cinquantième session (juin 2019), le mandat de l'examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention auquel devra procéder la COP conformément à la décision 15/CP.18, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-cinquième session.

68. La COP a demandé au SBI de prendre en considération, en élaborant le mandat dont il est question au paragraphe 67 ci-dessus, les renseignements pertinents établis en application de l'article 12 de l'Accord de Paris, y compris les communications pertinentes des Parties et des observateurs, les résultats de l'atelier sur l'Action pour l'autonomisation climatique⁴¹ et du Forum de la jeunesse sur l'Action pour l'autonomisation climatique⁴², ainsi que les résultats des dialogues annuels de session sur l'Action pour l'autonomisation climatique⁴³ menés au titre du programme de travail de Doha depuis 2013.

69. À la première partie de sa quarante-huitième session, le SBI avait aussi recommandé un projet de conclusions sur la coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels⁴⁴. Sur la base de cette recommandation, la COP a adopté les conclusions dont le texte est reproduit ci-après au paragraphe 70.

70. La COP a pris note de ce qu'à la première partie de sa quarante-huitième session, le SBI avait achevé les travaux se rapportant aux questions visées au paragraphe 9 de la décision 10/CP.19.

C. Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

71. À la 4^e séance, les Coprésidentes du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, M^{me} Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I de la Convention) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I de la Convention), ont rendu compte des progrès effectués concernant les éléments du programme de travail de l'Accord de Paris qui relèvent de la compétence du Groupe de travail spécial. Le Président a remercié M^{me} Baashaan et M^{me} Tyndall pour leur compte rendu oral et leur direction avisée des travaux du Groupe de travail spécial.

72. À la 7^e séance, le Président a rappelé qu'à la 4^e séance, les Coprésidentes du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris avaient présenté le projet de rapport sur la septième partie de la première session⁴⁵ et rendu compte oralement des résultats des cinquième, sixième et septième parties de la première session du Groupe de travail spécial.

73. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a pris note des rapports sur la cinquième et la sixième parties de la première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris⁴⁶, du projet de rapport sur la septième partie de la première session du Groupe de travail spécial et du compte rendu oral présenté par les Coprésidentes. Le Président a remercié M^{me} Baashan et M^{me} Tyndall pour la clairvoyance, la détermination

⁴⁰ FCCC/SBI/2018/9, par. 124.

⁴¹ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Action%20for%20Climate%20Empowerment%20Workshop%20outcomes.pdf>.

⁴² Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/180505_Outcomes%20AYF%20-%20Final.pdf.

⁴³ Voir <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/events-meetings/dialogues-on-action-for-climate-empowerment>.

⁴⁴ FCCC/SBI/2018/9, par. 36.

⁴⁵ FCCC/APA/2018/L.5.

⁴⁶ FCCC/APA/2018/2 et FCCC/APA/2018/4.

et le dévouement dont elles avaient fait preuve tout au long du mandat du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.

IV. Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 4 de l'ordre du jour)

74. À sa 1^{re} séance, la COP, sur proposition du Président, a décidé de revenir sur ce point de l'ordre du jour au terme des travaux des organes subsidiaires sur le programme de travail de l'Accord de Paris.

75. À sa 9^e séance, le 15 décembre, la COP, également sur proposition du Président, a adopté la décision 1/CP.24, intitulée « Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris », telle que révisée oralement. Par cette décision, la COP a transmis des projets de décisions sur le programme de travail de l'Accord de Paris, souvent désigné par le Président par l'expression « Ensemble de règles de Katowice », pour examen et adoption par la CMA⁴⁷.

76. Un représentant de l'Inde a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé des réserves sur le projet de décision de la CMA sur les questions relatives à l'article 14 de l'Accord de Paris et aux paragraphes 99 à 101 de la décision 1/CP.21⁴⁸.

77. Le secrétariat a reçu une déclaration de l'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique concernant l'article 6 de l'Accord de Paris⁴⁹.

V. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 5 a) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 5 b) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

VI. Rapport du Comité de l'adaptation

(point 6 de l'ordre du jour)

78. La COP était saisie du rapport du Comité de l'adaptation⁵⁰. À sa 1^{re} séance, la COP a constaté que cette question était inscrite pour examen à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI.

79. À sa 7^e séance, sur la recommandation conjointe du SBSTA⁵¹ et du SBI⁵², la COP a adopté la décision 9/CP.24, intitulée « Rapport du Comité de l'adaptation ».

⁴⁷ Pour une liste des décisions, voir la décision 1/CP.24.

⁴⁸ L'actuelle décision 19/CMA.1.

⁴⁹ La déclaration est disponible à l'adresse https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/201901281838---AGN%20statement_15Dec2018.pdf.

⁵⁰ FCCC/SB/2018/3.

⁵¹ FCCC/SBSTA/2018/8, par. 12.

⁵² FCCC/SBI/2018/22, par. 46.

80. À la 12^e séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente d'une candidature et a exhorté les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre la candidature manquante à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois cette candidature reçue par la Secrétaire exécutive, le membre désigné serait réputé élu à la vingt-quatrième session de la COP, conformément à la pratique établie.

81. Également à la 12^e séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de l'adaptation les membres suivants⁵³ :

Comité de l'adaptation

États d'Asie et du Pacifique	M. Kazem Kashefi (République islamique d'Iran)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M. Julio Cordano (Chili) M. Javier Antonio Gutierrez (Nicaragua)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Navina Sanchez Ibrahim (Allemagne) M. Frédéric Schafferer (France)
Petits États insulaires en développement	M. Clifford Mahlung (Jamaïque)
Pays les moins avancés	M ^{me} Cecilia Silva (Angola)
Parties visées à l'annexe I de la Convention	M ^{me} Marianne Karlsen (Norvège)
Parties non visées à l'annexe I de la Convention	M. Naeem Ashraf (Pakistan)

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(point 7 de l'ordre du jour)

82. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner la question de son autorité sur le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, y compris son Comité exécutif, et des directives qu'elle leur adresse, et à prendre toute mesure qu'elle jugerait appropriée.

83. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, au nom du Groupe composite et de l'AOSIS⁵⁴. La COP a noté qu'il était entendu par les Parties que seul serait examiné par la COP à cette session au titre de ce point de l'ordre du jour le rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, sans préjuger de l'issue d'un examen futur de la gouvernance du Mécanisme international.

84. À sa 9^e séance, la COP, sur la recommandation conjointe du SBSTA⁵⁵ et du SBI⁵⁶, a adopté la décision 10/CP.24, intitulée « Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ».

⁵³ La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

⁵⁴ Voir <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/first-plenary-meetings-of-the-cop-and-cmp-and-resu>.

⁵⁵ FCCC/SBSTA/2018/8, par. 14.

⁵⁶ FCCC/SBI/2018/22, par. 45.

85. À sa 12^e séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie les membres suivants⁵⁷ :

Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Farhan Akhtar (États-Unis d'Amérique)

M^{me} Cornelia Jäger (Autriche)

M. Russell Miles (Australie)

M. Malcolm Ridout (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Valeriy Sedyakin (Fédération de Russie)

Parties non visées à l'annexe I de la Convention

M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste)

M. Antonio Canas (El Salvador)

M. Alpha Kaloga (Guinée)

M^{me} Pepetua Latasi (Tuvalu)

M^{me} Dawn Pierre Nathaniel (Sainte-Lucie)

M^{me} Le-Anne Roper (Jamaïque)

VIII. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(point 8 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(point 8 a) de l'ordre du jour)

86. À sa 1^{re} séance, la COP a constaté que cette question était inscrite pour examen à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI.

87. À sa 7^e séance, sur la recommandation conjointe du SBSTA⁵⁸ et du SBI⁵⁹, la COP a adopté la décision 13/CP.24, intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique ».

88. À sa 12^e séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au Comité exécutif de la technologie (CET) les membres suivants⁶⁰ :

Comité exécutif de la technologie

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M^{me} Alysha Bagasra (Nouvelle-Zélande)

M. Robert Berloznik (Belgique)

M^{me} Kinga Csontos (Hongrie)

M. Ian Lloyd (États-Unis)

M. Naoki Mori (Japon)

⁵⁷ Voir note 53 ci-dessus.

⁵⁸ FCCC/SBSTA/2018/8, par. 16.

⁵⁹ FCCC/SBI/2018/22, par. 73.

⁶⁰ Voir note 53 ci-dessus.

Parties non visées à l'annexe I
de la Convention

M. Pedro Borges (Venezuela)
M. Maheshwar Dhakal (Népal)
M. Mareer Mohamed Husny
(États fédérés de Micronésie)
M. Ladislaus Kyaruzi
(République-Unie de Tanzanie)
M. Hamza Merabet (Algérie)
M. Muhammad Omar (Pakistan)
M^{me} Adelle Thomas (Bahamas)

89. À la même séance, le Président a noté que le Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la vingt-quatrième session de la COP, conformément à la pratique établie.

90. Également à la 12^e séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au Conseil consultatif du CRTC les membres suivants⁶¹ :

Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

Parties visées à l'annexe I
de la Convention

M. Sergio La Motta (Italie)
M. Ian Lloyd (États-Unis)
M^{me} Meropi Paneli (Union européenne)
M. Kenichi Wada (Japon)

Parties non visées à l'annexe I
de la Convention

M. Pedro García Brito
(République dominicaine)
M. Seogon Ko (République de Corée)
M. Moses Omedi (Kenya)
M. Zhong Ping (Chine)

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention

(point 8 b) de l'ordre du jour)

91. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner l'information présentée dans les rapports annuels du CET et du CRTC⁶² et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier⁶³ concernant l'action menée par ces organes pour consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, en vue de les conseiller sur les mesures supplémentaires à prendre si nécessaire.

92. Sur proposition du Président, la COP a mis en place des consultations officieuses sur cette question, cofacilitées par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Swan Senesi (Italie).

⁶¹ Voir note 53 ci-dessus.

⁶² FCCC/SB/2018/2 et FCCC/SB/2017/3.

⁶³ FCCC/CP/2017/5, FCCC/CP/2017/7, FCCC/CP/2018/5 et FCCC/CP/2018/6.

93. À sa 8^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 14/CP.24, intitulée « Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention ». Le Président a remercié M. Kumarsingh et M. Senesi pour le travail accompli.

IX. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(point 9 de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

X. Questions relatives au financement

(point 10 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique

(point 10 a) de l'ordre du jour)

94. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport succinct de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique en 2018⁶⁴ et à poursuivre les délibérations sur cette question et à donner des orientations sur l'organisation des ateliers futurs sur le financement à long terme de l'action climatique.

95. Sur proposition du Président, la COP a établi un groupe de contact sur cette question, coprésidé par M. Ivan Zambrana Flores (État plurinational de Bolivie) et M. Norbert Gorissen (Allemagne).

96. À sa 10^e séance, la COP, sur proposition du Président, a adopté la décision 3/CP.24, intitulée « Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention ». Le Président a remercié M. Flores et M. Gorissen pour le travail accompli.

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(point 10 b) de l'ordre du jour)

97. À la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport du Comité permanent du financement (CPF)⁶⁵ et prié les Parties d'examiner également le résumé et les recommandations du CPF sur l'évaluation biennale 2018 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action climatique.

98. Il a remercié les Coprésidents du CPF, M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et M. Georg Børsting (Norvège) pour leur direction et les membres du Comité pour le travail accompli pendant l'année écoulée et a informé la COP que l'on procéderait à l'élection des membres du CPF pendant sa séance plénière de clôture.

99. Le Président a salué la contribution de M^{me} Bernarditas Muller (Philippines), qui a coprésidé le CPF avant de démissionner pour des raisons personnelles. Il a indiqué que le CPF et les acteurs du financement de l'action climatique au titre de la Convention avaient tiré un parti immense de son expérience, son dévouement et son dynamisme et, au nom du CPF et des Parties, a remercié M^{me} Muller pour ses services.

100. Sur proposition du Président, le groupe de contact mentionné au paragraphe 95 ci-dessus a examiné ce point de l'ordre du jour.

101. À sa 10^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 4/CP.24, intitulée « Rapport du Comité permanent du financement ». Le Président a remercié M. Flores et M. Gorissen pour le travail accompli.

⁶⁴ FCCC/CP/2018/4.

⁶⁵ FCCC/CP/2018/8.

102. À la 12^e séance, le Président a noté que le CPF était dans l'attente de candidatures et a exhorté les groupes concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et pour le 28 février 2019 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres désignés seraient réputés élus à la vingt-quatrième session de la COP, conformément à la pratique établie.

103. à la même séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au CPF les membres suivants⁶⁶ :

Comité permanent du financement

Parties visées à l'annexe I
de la Convention

M^{me} Gabriela Blatter (Suisse)
M. Randy Caruso (États-Unis)
M. Sergey Chestnoy (Fédération de Russie)
M^{me} Delphine Eyraud (France)
M. Mattias Frumerie (Suède)
M^{me} Fiona Gilbert (Australie)
M^{me} Vicky Noens (Belgique)
M. Toru Sugio (Japon)
M. Pieter Terpstra (Pays-Bas)
M. Ismo Ulvila (Union européenne)

Parties non visées à l'annexe I
de la Convention

M^{me} Diann Black-Layne
(Antigua-et-Barbuda)
M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud)
M. Ivan Zambrana Flores
(État plurinational de Bolivie)
M. Jonghun Lee (République de Corée)
M. Zerihun Getu Mekuria (Éthiopie)
M. Mohamed Nasr (Égypte)
M. Paul Herbert Oquist Kelley (Nicaragua)
M. Ayman Shasly (Arabie saoudite)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(point 10 c) de l'ordre du jour)

104. À sa 1^{re} séance, la COP était saisie du rapport du Fonds vert pour le climat (FVC) à la COP⁶⁷, du rapport du CPF à la COP⁶⁸, et d'un rapport sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national⁶⁹. Le Président a invité la COP à donner des orientations au FVC sur les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte de ces rapports, y compris le projet de directives à l'intention du FVC établi par le CPF, qui figure à l'annexe IV du rapport du CPF à la COP.

⁶⁶ Voir note 53 ci-dessus.

⁶⁷ FCCC/CP/2018/5 et Add.1.

⁶⁸ Voir note 65 ci-dessus.

⁶⁹ FCCC/CP/2018/INF.1.

105. Il a remercié M. Paul Herbert Oquist Kelley (Nicaragua) et M. Lennart Båge (Suède) pour leur direction, et les membres du Conseil pour le travail accompli pendant l'année écoulée.

106. Sur proposition du Président, la COP a établi un groupe de contact sur cette question, coprésidé par M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) et M. Stefan Schwager (Suisse).

107. À sa 10^e séance, la COP, sur proposition du Président, a adopté la décision 5/CP.24, intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ». Le Président a remercié M. Muyungi et M. Schwager pour le travail accompli.

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(point 10 d) de l'ordre du jour)

108. À sa 1^{re} séance, la COP était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la COP⁷⁰, du rapport du CPF à la COP⁷¹, et d'un rapport sur le fonctionnement du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national⁷². Le Président a invité la COP à donner des orientations au FEM sur les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité, en tenant compte de ces rapports, y compris le projet de directives à l'intention du FEM établi par le CPF, qui figure à l'annexe V du rapport du CPF à la COP.

109. Il a remercié la Directrice générale et Présidente du FEM, M^{me} Naoko Ishii, et le secrétariat du FEM pour le travail accompli par le FEM au cours de l'année.

110. Sur proposition du Président, le groupe de contact mentionné au paragraphe 106 ci-dessus a examiné ce point de l'ordre du jour.

111. À sa 10^e séance, la COP, sur proposition du Président, a adopté la décision 6/CP.24, intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds », tel que modifié oralement.

E. Recensement des informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

(point 10 e) de l'ordre du jour)

112. À sa 1^{re} séance, la COP a constaté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

113. À sa 9^e séance, la COP a pris note des conclusions transmises par le SBI et les a examinés au titre du point 4 de l'ordre du jour.

XI. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(point 11 de l'ordre du jour)

114. À sa 1^{re} séance, la COP a constaté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

115. À sa 7^e séance, la COP a indiqué qu'à sa cinquantième session, le SBI poursuivrait l'examen de la compilation-synthèse des deuxième et troisième rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.

⁷⁰ FCCC/CP/2018/6 et Add.1.

⁷¹ Voir note 65 ci-dessus.

⁷² Voir note 69 ci-dessus.

XII. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 12 de l'ordre du jour)

116. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

117. À sa 9^e séance, la COP, sur proposition du Président, a adopté la décision 11/CP.24 intitulée « Examen du mandat du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ».

118. À sa 12^e séance, la COP a pris note des candidatures proposées pour le Groupe consultatif d'experts⁷³.

XIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(point 13 de l'ordre du jour)

119. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

120. À sa 7^e séance, la COP, sur la recommandation du SBI⁷⁴, a adopté la décision 15/CP.24, intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2018 ».

121. À la même séance, la COP a indiqué qu'elle avait renvoyé au SBI la question de l'examen des progrès accomplis par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, de la nécessité d'une prolongation de son mandat, de son efficacité et de son renforcement et que le SBI avait engagé les travaux sur la question.

122. À la 12^e séance, agissant sur proposition du Président, la COP a élu au Comité de Paris sur le renforcement des capacités les membres suivants⁷⁵:

Comité de Paris sur le renforcement des capacités

États d'Afrique	M. Mohamed Nbou (Maroc)
États d'Asie et du Pacifique	M. Mahawan Karuniasa (Indonésie)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	M ^{me} Jennifer Hanna (République dominicaine)
États d'Europe orientale	M. Kakhaber Mdivani (Géorgie)
États d'Europe occidentale et autres États	M ^{me} Roberta Ianna (Italie)
Pays les moins avancés	M. Mfumu Richard Lungu (Zambie)

⁷³ Voir note 53 ci-dessus.

⁷⁴ FCCC/SBI/2018/22, paragraphe 86.

⁷⁵ As footnote 53 above.

XIV. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(point 14 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(point 14 a) de l'ordre du jour)

123. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

124. À la 10^e séance, la COP, sur proposition du Président, a adopté la décision 7/CP.24, intitulée « Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre au titre de la Convention »⁷⁶.

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(point 14 b) de l'ordre du jour)

125. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

126. À la 10^e séance, la COP, sur la recommandation du SBI⁷⁷, a adopté la décision 16/CP.24, intitulée « Programme de travail en faveur des pays les moins avancés ».

XV. Questions de genre et changements climatiques

(point 15 de l'ordre du jour)

127. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

128. Sur proposition du Président, la COP a décidé de renvoyer au SBI l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe.

129. À la 7^e séance, la COP, sur la recommandation du SBI⁷⁸, a examiné et adopté les conclusions reproduites aux paragraphes 130 à 132 ci-après.

130. La COP a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'amélioration de la représentation des femmes au sein des organes constitués et a exhorté les Parties à accélérer les efforts supplémentaires nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein de leurs délégations, y compris à des postes de haut niveau, et au sein de tous les organes créés en vertu de la Convention et du Protocole de Kyoto, conformément à la décision 18/CP.20.

131. La COP a demandé au SBI de procéder, à sa cinquantième session, à l'examen des domaines où l'on a progressé, et des aspects à améliorer et des travaux supplémentaires à mener au titre du Programme de travail de Lima relatif au genre⁷⁹ et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes⁸⁰, en se fondant sur l'ensemble des communications reçues et sur les rapports produits dans le cadre du Programme et du plan d'action, aux fins de lui transmettre ses recommandations concernant les résultats de l'examen à sa vingt-cinquième session, pour examen et adoption.

132. La COP a invité les Parties, les organes constitués et les observateurs à se consulter en 2019, notamment dans le cadre de réunions, avec l'appui du secrétariat selon qu'il

⁷⁶ Par la décision 7/CMA.1, les Parties ont été invitées à désigner des candidats pour le Comité de Katowice sur l'impact des mesures de riposte d'ici au 15 avril 2019.

⁷⁷ FCCC/SBI/2018/9/Add.1.

⁷⁸ FCCC/SBI/2018/22, par. 106.

⁷⁹ Décision 21/CP.22, par. 6.

⁸⁰ Décision 3/CP.23, par. 7.

convient, afin de promouvoir la réalisation du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Les Parties et les observateurs pourront s'inspirer des résultats de ces consultations au moment de présenter les renseignements dont une synthèse sera établie dans le rapport mentionné au paragraphe 104 du document FCCC/SBI/2018/22, dans le contexte des réflexions menées sur les prochaines étapes du Programme de travail de Lima relatif au genre⁸¹.

XVI. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(point 16 de l'ordre du jour)

133. À sa 8^e séance, la COP a constaté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de point de l'ordre du jour.

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(point 17 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2017

(point 17 a) de l'ordre du jour)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019

(point 17 b) de l'ordre du jour)

134. À sa 1^{re} séance, la COP a noté que les questions visées aux alinéas a) et b) du point 17 de l'ordre du jour était inscrites, pour examen, à l'ordre du jour du SBI.

135. À sa 8^e séance, la COP, sur la recommandation du SBI⁸², a adopté la décision 18/CP.24, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

C. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(point 17 c) de l'ordre du jour)

136. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé qu'à la vingt-troisième session de la COP, les Parties n'avaient pas été en mesure d'achever leur examen de cette question, et que, dès lors, conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question avait été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la COP.

137. Le Président a proposé qu'un membre de haut niveau de sa délégation mène des consultations informelles sur cette question.

138. À la 8^e séance, le Président a remercié M. Grobicki d'avoir mené les consultations et a informé la COP que les Parties n'avaient pas achevé leur examen de la question, et que, conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, cette question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session de la COP.

⁸¹ Décision 3/CP.23, par. 5.

⁸² FCCC/SBI/2018/22, par. 115.

XVIII. Réunion de haut niveau

(point 18 de l'ordre du jour)

139. À la 3^e séance de la COP tenue conjointement avec la 3^e séance de la CMP et la 23^e séance de la CMA, le 3 décembre, le Président a ouvert la réunion conjointe de haut niveau des trois organes (voir par. 2 ci-dessus). À cette séance, M. Duda a présenté une déclaration intitulée « Déclaration silésienne pour la solidarité et la transition juste »⁸³, initiative du Gouvernement polonais dans le cadre de la présidence de la vingt-quatrième session de la COP.

140. À la 5^e séance de la COP tenue conjointement avec la 4^e séance de la CMP et la 24^e séance de la CMA, le 11 décembre, la réunion conjointe de haut niveau a été reprise pour sa deuxième partie.

141. À la séance, des déclarations ont été faites par le Ministre polonais de l'environnement, M. Kowalczyk ; le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, M. Petteri Taalas ; le Président du GIEC, M. Hoesung Lee ; le Président de la vingt-quatrième session de la COP, M. Kurtyka ; et la Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, M^{me} Patricia Espinosa.

A. Déclarations des Parties

(point 18 a) de l'ordre du jour)

142. Au cours de la réunion de haut niveau, 161 déclarations ont été faites, dont 5 au nom de groupes de Parties. Des déclarations ont été faites par 24 chefs d'État ou de gouvernement, 3 Vice-Premiers Ministres et 82 ministres ou représentants des Parties⁸⁴.

143. Cinq Parties (Jamaïque, Libéria, Lituanie, Sainte-Lucie et Tadjikistan) ont demandé à faire publier leurs déclarations sur le site Web de la Convention en lieu et place d'une lecture en séance⁸⁵.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(point 18 b) de l'ordre du jour)

144. À la 6^e séance de la COP tenue conjointement avec la 5^e séance de la CMP et la 25^e séance de la CMA, le 12 décembre, 20 déclarations ont été faites par des représentants d'OIG et d'ONG⁸⁶.

XIX. Questions diverses

(point 19 de l'ordre du jour)

145. À sa 8^e séance, la COP a noté qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point.

XX. Conclusion des travaux de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

146. À l'ouverture de la 9^e séance, une minute de silence a été observée en l'honneur de M^{me} Muller, dont il a été rappelé qu'elle fut un pilier des négociations sur les changements

⁸³ Disponible à l'adresse https://cop24.gov.pl/fileadmin/user_upload/files/Solidarity_and_Just_Transition_Silesia_Declaration.pdf.

⁸⁴ Voir note 3 ci-dessus.

⁸⁵ <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/events-and-schedules/high-level-segment/high-level-segment-statements>.

⁸⁶ Voir note 3 ci-dessus.

climatiques, un mentor dans le processus relatif aux changements climatiques et une défenseuse passionnée de la cause du climat.

147. À la 11^e séance de la COP, tenue conjointement avec la 9^e séance de la CMP et la 27^e séance de la CMA, le 15 décembre, des représentants de groupes de Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont fait des déclarations de clôture.

148. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Éthiopie (au nom des pays les moins avancés), des Maldives (au nom de l'AOSIS), Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), Malaisie (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Inde (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes) et Colombie (au nom de l'AILAC) ; des représentants de trois Parties supplémentaires ont également fait des déclarations. Certaines Parties ont présenté des déclarations écrites⁸⁷.

149. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'ONG du monde des affaires et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG d'agriculteurs, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG représentant les établissements de recherche et les instituts indépendants, d'ONG de défense des droits des femmes et de l'égalité des sexes, et d'ONG de jeunes.

150. À la 12^e séance, le Secrétaire exécutif adjoint a présenté une estimation préliminaire des incidences administratives et budgétaires de certaines des décisions adoptées au cours de la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

151. Il a informé les Parties que plusieurs dispositions figurant dans les décisions adoptées par la COP à la session nécessitent des ressources supplémentaires par rapport au budget de base de l'exercice biennal 2018-2019. Un montant total de 2,4 millions d'euros est nécessaire pour mener à bien les activités énumérées ci-après :

a) Au titre de l'alinéa a) du point 3 de l'ordre du jour, « Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique », un financement d'un montant de 950 000 euros sera nécessaire en 2019 pour soutenir le fonctionnement de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones⁸⁸ ;

b) Au titre du point 7 de l'ordre du jour, « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques », un financement d'un montant de 350 000 euros sera nécessaire en 2019 pour faciliter la poursuite des travaux de l'équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et la réalisation par le Comité exécutif de travaux supplémentaires au titre de son secteur d'activité D sur la mobilité humaine⁸⁹ ;

c) Au titre du point 10 a) de l'ordre du jour, « Financement de l'action climatique à long terme », un montant de 15 000 euros sera nécessaire pour l'organisation d'un atelier de session en 2019 ;

d) Au titre du point 10 b) de l'ordre du jour, « Questions relatives au Comité permanent du financement », un financement d'un montant de 410 000 euros sera nécessaire pour établir les renseignements intéressant l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord de Paris, organiser un forum du CPF en 2019 et établir un rapport sur la

⁸⁷ Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (sous la rubrique relative à la clôture de la 24^e séance de la COP, "closing plenary of COP 24").

⁸⁸ Les mêmes coûts ont été signalés au titre du point 7 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBSTA, au paragraphe 47 b) du document FCCC/SBSTA/2018/8.

⁸⁹ Les mêmes coûts ont été signalés au titre du point 4 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBSTA et du point 10 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, au paragraphe 47 a) du document FCCC/SBSTA/2018/8 et au paragraphe 118 du document FCCC/SBI/2018/22, respectivement.

détermination des besoins des pays en développement au titre la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris ;

e) Au titre du point 12 de l'ordre du jour, « Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention », un financement d'un montant de 680 000 euros sera nécessaire en 2019 pour des webinaires, trois ateliers de formation régionaux, des publications, la gestion d'une plate-forme numérique et des cours en ligne.

152. Le Secrétaire exécutif adjoint a indiqué que les ressources demandées pour 2020 et au-delà par suite des décisions adoptées à la session seront analysées dans le contexte des procédures budgétaires établies. Il a aussi indiqué que le montant estimatif total des ressources budgétaires demandées pour les activités à réaliser pendant l'exercice biennal 2020-2021 à l'appui du processus intergouvernemental par suite des décisions adoptées par la COP à la session s'établit à 4 millions d'euros et représente les dépenses de personnel et les autres frais.

153. Le Secrétaire exécutif adjoint a déclaré que le secrétariat comptait que les Parties continueraient de faire preuve de générosité en assurant le financement de ces activités de façon ponctuelle et prévisible, car sans ces contributions, le secrétariat ne serait pas en mesure de réaliser les activités demandées. Il a appelé l'attention sur le fait que ces montants sont préliminaires et reposent sur les éléments d'information alors disponibles.

A. Adoption du projet de rapport de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

154. À sa 12^e séance, la COP a examiné le projet de rapport de sa vingt-quatrième session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à compléter ledit rapport, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

155. À sa 12^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la résolution 1/CP.24, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République de Pologne et aux habitants de Katowice ».

156. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la vingt-quatrième session de la COP.
